

Si l'analyse sociopolitique a longtemps pu se construire sur l'articulation du marché et de l'État, il est désormais nécessaire de faire évoluer nos cadres de pensée. En ce début de XXI^e siècle, le modèle dual peine en effet à répondre aux nouveaux enjeux de la protection sociale et aux défis écologiques et démocratiques qu'il nous faut relever.

TOUT NE PEUT SE RÉSUMER À UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Pour Elinor Ostrom¹, l'équation économique ne peut se réduire à une simple opposition entre public et privé². Elle débute en effet sa recherche en identifiant une catégorie de biens qui échappe à ce classement binaire : les biens communs. Elle note que ces derniers peuvent faire l'objet d'une gestion durable des ressources s'ils échappent aux régulations proposées par le marché.

De leur côté, les théoriciens du tiers secteur initient une critique similaire en mettant au jour l'existence de marchés inefficients. Sur ces marchés, des asymétries informationnelles persistent et les mécanismes d'ajustement des prix ne peuvent les réduire. Dès lors, les entreprises classiques échouent à y garantir la confiance. Cette situation ouvre la porte à la présence d'organisations sans but lucratif (OSBL). La non-lucrativité permet à celles-ci d'envoyer des signaux positifs aux acteurs du champ et de pérenniser – ou de restaurer – ainsi la confiance.

On voit donc que les théoriciens du tiers secteur et des communs s'entendent pour dénoncer l'incomplétude des marchés et leur prétention à tout vouloir réguler. Cela va dans le sens du travail de Karl Polanyi³, qui révèle le « sophisme économiste » consistant

ESS ET COMMUNS : LA COOPÉRATION AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE

En quoi l'économie sociale et solidaire (ESS) et les communs peuvent se conjuguer pour favoriser les coopérations et renouveler l'action publique ? Pour y répondre, un parallèle sur l'évolution des deux cadres de pensée sera fait, avant de conclure sur leur complémentarité et leurs points forts respectifs.

à réduire abusivement l'économie dans son ensemble (économie substantive) à la seule économie de marché.

LA RECHERCHE D'INTÉRÊT N'EST PAS LE SEUL MODE DE RÉGULATION

La démarche d'Elinor Ostrom est pragmatique. Elle part sur le terrain et observe les modes de gouvernance non hiérarchiques mis en œuvre autour de ressources naturelles exploitées et gérées localement. Ce que découvre Elinor Ostrom est une grande diversité de formes d'action collectives et d'arrangements institutionnels. Elle fait l'hypothèse que si on laisse libres de leur organisation les membres d'un groupe, ils seront capables de faire collectivement émerger un système de règles pérenne et adaptatif. Ils peuvent le faire en discutant autour de questions simples : qui peut avoir accès à la ressource ? Qui peut s'approprier les produits de la ressource ? Qui peut gérer la ressource ? Derrière ces questions, Elinor Ostrom montre la constitution d'un faisceau

de droits en rupture avec la vision classique des droits de propriété. Les communs se caractérisent ainsi par un processus d'ajustement et de tâtonnement et par une gestion collective dont la régulation n'est pas réductible à l'addition des égoïsmes.

Un parallèle peut être fait avec le principe démocratique « un homme, une voix » adopté dès leur origine par les organisations de l'économie sociale. En inscrivant ce principe dans leurs statuts, celles-ci ont eu pour objectif de limiter la portée des modes de régulation basés sur la propriété des capitaux. À l'instar de ce que l'on observe dans les initiatives de communs, l'économie sociale se démarque elle aussi intrinsèquement des logiques basées sur le seul intérêt individuel.

REPENSER L'ÉCONOMIE À L'AUNE DE NOUVELLES FORMES DE GOUVERNANCE

Une autre étape importante du travail d'Elinor Ostrom réside dans la publication en 2006 d'un livre *écrit en collabora-* ●●●

1. Prix Nobel d'économie en 2009.
2. E. Ostrom, *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, 2010.
3. K. Polanyi, *Essais*, Seuil, 2008.

●●● tion avec Charlotte Hess sur la question des communs informationnels⁴. Les deux auteurs définissent à cette occasion les logiciels libres comme des communs. La transition opérée dans cet ouvrage entre les biens communs physiques et les biens communs informationnels inaugure une évolution de la grille de lecture initiale. Cela permet à d'autres communs d'être identifiés et étudiés. Derrière l'étiquette de « nouveaux communs », Charlotte Hess va ainsi proposer toute une nomenclature susceptible d'accueillir des communs aussi divers que les communs culturels, urbains, globaux, de santé, de voisinage, d'infrastructure. Sur le terrain militant, la multiplication du nombre de communs identifiés permet de structurer de nouvelles formes de mobilisation. Ainsi, pour David Bollier⁵, il s'agit en fait de se libérer des présupposés fondamentaux de l'économie de marché pour promouvoir de nouvelles catégories épistémologiques de savoir.

Dans une démarche pragmatique proche de celle d'Elinor Ostrom, l'économie solidaire cherche elle aussi à préserver la diversité institutionnelle par la valorisation des formes hybrides. Pour cela, elle s'appuie sur la définition substantive de l'économie de Karl Polanyi fondée sur la diversité des principes : logiques d'échange, mais aussi logiques domestiques, de redistribution et de réciprocité. L'économie solidaire se donne ainsi un cadre d'analyse à même de rendre compte des activités économiques menées par les associations en lien avec des mouvements sociaux ou dans le cadre d'expériences d'économie populaire. L'économie solidaire s'interroge sur les organisations multi-parties prenantes et valorise les collectifs d'acteurs hétérogènes. Elle reconnaît aussi le rôle de l'État pour la défense de l'in-



© kran77 / © germina

térêt général et s'inscrit dans des stratégies de coproduction et de cocréation avec la puissance publique. Enfin, elle étudie la pluralité des financements publics, marchands et volontaires, et analyse les pratiques d'hybridation des ressources des acteurs associatifs.

RENOUVELER L'ACTION PUBLIQUE

Le parallèle entre ESS et communs est éclairant. Il permet de voir que les théories des communs et de l'économie solidaire peuvent être considérées comme deux portes d'entrée vers un même objet : le renouvellement de l'action publique. Ainsi, la littérature sur les communs constitue un apport important pour penser l'action publique sous des formes auto-organisées autour de ressources partagées dans l'espace réel et/ou numérique. L'économie solidaire, quant à elle, dispose d'une réflexion conceptuelle développée sur la dimension politique et institutionnelle. Sa grille d'analyse apporte un éclairage précieux sur la coconstruction et le pluralisme des formes d'action publique associées⁶. Il semble de plus en plus évident qu'il faut croiser les expériences et faire dialoguer les analyses⁷. Derrière les initiatives citoyennes se revendiquant tout à la fois de l'ESS et des communs se dessinent en effet de nouvelles pratiques solidaires en phase avec l'objet d'une sociologie de l'émergence⁸. Cela suppose d'explorer de nouvelles perspectives émancipatrices sans pour autant négliger le nécessaire travail de redécouverte d'une partie de notre histoire oubliée⁹. ■

AUTEUR Jean-Louis Laville
TITRE Professeur au CNAM, titulaire de la chaire « Économie solidaire »¹⁰



AUTEUR Philippe Eynaud
TITRE Professeur à l'IAE de Paris, université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

4. C. Hess et E. Ostrom, *Understanding Knowledge as a Commons. From Theory to Practice*, The MIT Press, 2006.
5. D. Bollier, *La Renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2014.
6. J.-L. Laville, A. Salmon, *Associations et action*

publique, Desclée de Brouwer, 2015.
7. Dossier « Biens communs – Un circuit ouvert », *JA* n° 501/2014, p. 18, v. spéc. P. Eynaud, F. Sultan, p. 19.
8. B. de Sousa Santos, *Épistémologies du Sud. Mouvements citoyens et polémique sur la science*, Desclée de Brouwer, 2016.

9. M. Riot-Sarcey, *Le Procès de la liberté. Une histoire souterraine du XIX^e siècle en France*, La Découverte, 2016.
10. Auteur de *L'Économie sociale et solidaire. Pratiques, théories, débats*, coll. « Points », Seuil, 2016.